

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2018

Mai 2018

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011, modifié par l'arrêté du 15 mai 2015, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-30-2017 du 02 juin 2017 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Un arrêté ministériel publié au Journal officiel le 30 mai 2017 autorise, au titre de l'année 2018, le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

Le concours est ouvert aux candidats remplissant la condition suivante : être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Cette condition de diplôme n'est pas opposable aux pères et mères de trois enfants ou plus, et aux sportifs de haut niveau.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Épreuve écrite de préadmissibilité :

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heures 30 – coefficient 2).

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures, coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

- Une épreuve écrite d'admissibilité facultative :

Traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Monsieur Olivier GERMAIN, administrateur des Finances publiques, est nommé en qualité de président du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2018.

Afin de constituer le jury des épreuves de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 5 septembre et 9 octobre 2017 nomment respectivement 4 et 10 membres, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire et administrateur des Finances publiques adjoint.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 12 février 2018 qui nomme 50 membres titulaires, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal et administrateur des Finances publiques adjoint en tant que membres titulaires et prévoit également 4 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté en date du 19 septembre 2017, publié au Journal officiel le 24 septembre 2017, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 506.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2018 est de 12 816 contre 14 028 en 2017, soit une variation globale de -8,64 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 7 840 sur les 12 812 convoqués soit un taux de présence de 61,19 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 2 428 sur les 2 697 préadmissibles soit un taux de présence de 90,03 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission est de 947 sur les 1 104 candidats admissibles soit un taux de présence de 85,78 %.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours est de 11,70/20 contre 11,88/20 en 2017. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 7,75/20 à 16,96/20.

Le concours a permis à 49 ressortissants de 14 pays européens de s'inscrire.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 54,94 % et 45,06 % des admis soit 278 hommes et 228 femmes.

L'âge moyen des admis est de 33 ans. Le plus jeune lauréat a 20 ans, le plus âgé 56 ans.

III - Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 9 octobre et les 4 et 5 décembre 2017.

Lors des réunions du jury des 25 octobre 2017 et 24 janvier 2018, 2 697 candidats ont été déclarés préadmissibles et 1 104 admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,18.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 9,89/20, légèrement en hausse par rapport à celle constatée en 2017 (9,65/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 2,21/20 à 17,12/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 8,65/20, en hausse par rapport au dernier millésime (8,21/20). La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 18,00/20.

Les résultats sont les suivants :

	2018	2017
Moyenne générale	8,65	8,21
Note la plus élevée	18,00	17,56
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	54 0,69 %	10 0,12 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	817 10,42 %	389 4,66 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ <i>Total cumul (1)+(2)</i>	871 11,11 %	399 4,78 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	1 590 20,28 %	1 403 16,79 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ <i>Total cumul (3)+(4)</i>	2 461 31,39 %	1 802 21,57 %
Notes < 10 dont	5 379 68,61 %	6 552 78,43 %
Notes éliminatoires < 5	692 8,83 %	625 7,48 %

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : < 5 .

Sur 2 697 candidats convoqués, 2 426 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en légère hausse (+ 0,33 point). Ainsi, le pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 est en hausse de 1,29 points. À l'inverse, le pourcentage des notes éliminatoires est en baisse de 2,43 points.

	2018	2017
Moyenne générale	9,76	9,43
Note la plus élevée	18,25	18,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes \geq 15 (1)	166 6,84 %	125 6,79 %
12 \leq notes < 15 (2)	422 17,40 %	317 17,23 %
Notes \geq 12 (3) Total cumul (1)+(2)	588 24,24 %	442 24,02 %
10 \leq notes < 12 (4)	506 20,85 %	364 19,78 %
Notes \geq 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 094 45,09 %	806 43,80 %
Notes < 10	1 332	1034
dont	54,91 %	56,20 %
Notes éliminatoires < 5	103 4,25 %	123 6,68 %

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 2 697 candidats convoqués, 2 396 ont composé à cette épreuve. Comme les années précédentes, deux options sont largement choisies, mathématiques et comptabilité privée (cumul 62,20 % des candidats) et la moins choisie est l'option « bases juridiques » (12,10 %).

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Mathématiques	770	32,15 %
Composition et/ou cas pratiques d'économie	616	25,70 %
Comptabilité privée	720	30,05 %
Composition et/ou cas pratiques bases juridiques	290	12,10 %
TOTAL	2 396	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en légère baisse (-0,15 point) par rapport au millésime précédent. A l'inverse de l'épreuve n° 1, le pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 est en baisse de 3,92 points. Le pourcentage des notes supérieures ou égales à 15 est lui aussi en baisse de 1,37 points. Par ailleurs, le pourcentage des notes éliminatoires enregistre une hausse de 1,43 points.

	2018	2017
Moyenne générale	8,68	8,83
Note la plus élevée	19,00	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	137 5,72 %	127 7,09 %
12 ≤ notes < 15 (2)	330 13,77 %	287 16,02 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	467 19,49 %	414 23,11 %
10 ≤ notes < 12 (4)	401 16,73 %	305 17,03 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	868 36,22 %	719 40,14 %
Notes < 10	1 528	1072
dont	63,77 %	59,86 %
Notes éliminatoires < 5	330 13,77 %	221 12,34 %

Épreuve n° 3 : (nature de l'épreuve : langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

Sur 2 138 candidats ayant choisi de s'inscrire à l'épreuve de langues, 1 765 ont composé, soit 82,5 % des candidats.

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Allemand	38	1,78 %
Anglais	1 796	84,00 %
Espagnol	266	12,44 %
Italien	38	1,78 %
Total	2 138	100 %

	2018	2017
Moyenne générale	10,32	10,27
Note la plus élevée	19,00	19,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	248 14,16 %	182 13,46 %
12 \leq notes < 15 (2)	457 26,10 %	390 28,85 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	705 40,26 %	572 42,31 %
10 \leq notes < 12 (4)	280 15,99 %	151 11,17 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	985 56,25 %	723 53,48 %
Notes < 10	766 43,75 %	629 46,52 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Le questionnaire de connaissances générales est le domaine le moins réussi. Sur 17 questions, seules 8 questions obtiennent un taux de bonne réponse supérieur à 50 %. En revanche, les taux de bonnes réponses aux questions d'orthographe, vocabulaire, grammaire et conjugaison est globalement correct.

La partie du questionnaire portant sur les mathématiques et le raisonnement est la mieux réussie par les candidats. Le taux de bonnes réponses est supérieur à 70 % et dépasse les 80 % pour 7 questions de logique.

Les résultats sur ces domaines démontrent un bon niveau de préparation des candidats.

Épreuve n° 1 : Cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier

Les correcteurs soulignent dans leur ensemble un niveau jugé moyen à assez bon. Le sujet a été bien défini par les candidats et les contresens ont été rares.

La première question a été mieux appréhendée que la seconde. Deux explications ont été avancées : d'une part, un travail inachevé sur la seconde question a révélé des problèmes de gestion du temps. D'autre part, plusieurs correcteurs ont noté un manque de structuration qui aboutit à un effet « catalogue » dans les différentes parties.

Plusieurs correcteurs ont souligné un manque d'esprit de synthèse ou d'analyse des

candidats qui a conduit à omettre des arguments importants.

Le style est généralement correct même si le langage est encore trop souvent « familier ». La maîtrise de l'orthographe et de la grammaire reste perfectible.

Épreuve n° 2 : Options

Mathématiques

Comme les années précédentes, le niveau des candidats est hétérogène. Les meilleurs candidats ont traité correctement l'ensemble des exercices. À l'inverse, trop de copies révèlent un manque évident de connaissances et de préparation, ce qui a conduit à un nombre important de notes éliminatoires.

La rigueur mathématique attendue dans les démonstrations et la clarté dans les réponses ont fait défaut chez la plupart des candidats.

Sur la forme des copies, un effort de présentation et sur le soin a été relevé.

Comptabilité privée

Globalement le niveau des candidats est jugé moyen, parfois faible pour certains.

Pour la majorité des candidats, la gestion du temps a été bien appréhendée et l'ensemble des exercices traités.

La partie rédactionnelle (définitions et explications des corrections d'écritures) manque de structuration, les analyses sont trop souvent approximatives et confuses.

Le formalisme comptable est respecté. Cependant, une majorité des candidats ne maîtrisent pas le socle minimal des connaissances nécessaires à la réussite de cette épreuve.

Éléments d'économie

Le niveau est jugé faible tant sur le plan des connaissances théoriques que sur l'analyse des graphiques.

L'impression générale qui ressort est que l'épreuve d'économie est choisie par défaut par certains candidats, ceux-ci la traitant comme une discipline de culture générale avec des raisonnements simplistes, et peu de connaissances. Le langage économique est peu connu.

Sur la partie « analyse de documents », si l'exposé et la description des graphiques sont globalement corrects, l'analyse et les commentaires de ceux-ci font souvent défaut.

Le traitement de la question de connaissance et de la dissertation met en évidence un manque de maîtrise des éléments de base et des références économiques.

Les meilleurs candidats ont produit des copies argumentées et bien rédigées démontrant une maîtrise des fondamentaux et une connaissance de l'actualité économique.

Bases juridiques

Sur cette option, les correcteurs soulignent un niveau général des connaissances juridiques jugé moyen.

La construction des réponses manque de structure et de raisonnement construit.

Toutefois, un effort de présentation des copies est relevé, même si encore trop de candidats ont négligé le soin, l'orthographe et la grammaire.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact avec le binôme, de commenter les techniques d'audition, et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 26 février au 2 mars 2018, à l'Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs, 75002 PARIS.

Sur 1 104 candidats admissibles, 947 étaient présents à l'épreuve orale.

Celle-ci a nécessité la constitution de 25 commissions. Elle s'est déroulée sans incident.

Par ailleurs, une visio-conférence a été organisée pour permettre l'audition d'un candidat mahorais admissible.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2018	2017
Moyenne de l'épreuve	11,70	11,47
Note la plus élevée	19,25	18,50
Note la plus faible	3,00	2,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	191 20,17 %	102 17,80 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	284 29,99 %	183 31,94 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	475 50,16 %	285 49,74 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	179 18,90 %	111 19,37 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	654 69,06 %	396 69,11 %
Notes < 10 dont Notes éliminatoires < 5	293 30,94 % 38 4,01 %	177 30,89 % 15 2,62 %
TOTAL	947	573

4.4 Appréciation générale du jury

La grande majorité des candidats dispose d'une expression orale de qualité malgré un stress apparent, et ils font preuve d'une réelle motivation.

Les présentations sont majoritairement préparées et réalisées dans le délai imparti.

Les candidats réagissent avec bon sens face aux situations proposées, mais ont souvent des difficultés à se positionner en tant que cadre intermédiaire.

Les connaissances de l'environnement économique et financier sont jugées insuffisantes. Les candidats manquent de curiosité sur ce sujet ; les connaissances de la DGFIP sont elles aussi trop limitées. Les diverses missions et l'actualité de la DGFIP sont méconnues, notamment pour les « faux-externes » qui ne s'intéressent pas aux autres métiers exercés dans les services.

Les réactions face aux mises en situation sont disparates. Si un certain nombre de candidats réagissent avec bon sens et pragmatisme, encore beaucoup d'entre eux ont du mal à se positionner en tant qu'encadrant intermédiaire, et se contentent dans leurs réponses de rendre compte auprès de leur hiérarchie sans proposer de solutions.

Toutefois, les réactions face aux mises en situation concernant les relations avec le public et la déontologie sont bien maîtrisées.

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont su mettre en avant leurs points forts, en faisant preuve de réflexion et de structuration dans leurs réponses ; leurs développements sont raisonnés et argumentés.

En conclusion, la réussite au concours de contrôleur des Finances publiques justifie un réel investissement de la part des candidats.

Celui-ci doit prendre la forme d'une réelle détermination et d'un véritable intérêt à exercer ce métier au sein de la DGFIP. Plus particulièrement, il nécessite un entraînement à l'épreuve orale et un réel travail sur soi-même pour éviter des situations de stress trop souvent constatées et pénalisantes pour les candidats, malgré des écrits de plutôt bonne qualité.

Aussi, les candidats sont invités à bien se préparer à l'ensemble de ces épreuves avec sérieux et avec une réelle motivation.

Pour cela, ils doivent d'une part s'attacher à bien connaître l'environnement économique et financier qui nous entoure et d'autre part, faire preuve d'une certaine curiosité des différentes missions qu'ils pourront exercer au sein de la DGFIP.

Le président du jury

Signé

Olivier GERMAIN

Administrateur des Finances publiques